



Plaisir le 6 avril 2023

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 31 mars 2023
(Et vote du nouveau Bureau lors du CA du 4 avril 2023)**

- Ouverture de la séance : 21 personnes présentes (20 avec droit de vote) et 14 pouvoirs.
- Au bilan 35 voix exprimées sur 56 (*adhérents, bénévoles actifs et membres de droit*)

Le dossier d'Assemblée Générale remis en séance avait été mis en ligne une semaine avant l'assemblée générale, sur le site de l'association. (www.plaisirvestiaire.fr)

Le Président remercie les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale et notamment

- M.Guy HANRION Trésorier de CADI & membre du CA du CCAS de la Ville de Plaisir
- Mme Marie-Paule SARDAN Présidente de CADI
- M. Claude HEURDIER Président de Plaisir Solidarité
- Mme Sandrine CARNEIRO Conseillère Municipale

Absent excusé (Hors pouvoirs):

- Monsieur Jérôme COIMET Chef de service du SAS au CD78.

La présentation des différents rapports remis aux participants était accompagnée d'une projection d'illustrations et de tableaux de synthèse.

Rappel du BUREAU sortant élu en 2022 :

- Bernard ANSART, Président & Relations extérieures
- Nicole ANSART Vice-présidente - Secrétariat général & Trésorière
- Patrick GAUTIER Vice Président & Référent de l'antenne Camille Claudel
- Véronique BARANGER Référente de l'antenne du Valibout
- Sylvie DAHOU FIAT Chargé de mission Sécurité/Bien être au travail

Association loi de 1901

Bureau administratif : 8 Allée St Just – 78370 PLAISIR - Tel : 01.30.55.09.87

Siège Social : Mairie de Plaisir – 2 rue de la République – 78373 PLAISIR

www.plaisirvestiaire.fr

Avec le soutien de :



Yvelines
Le Département



I. RAPPORT D'ACTIVITES et RAPPORT FINANCIER:

- ⇒ Le dossier complet et détaillé est consultable et téléchargeable sur notre site internet www.plaisirvestiaire.fr
- ⇒ La présentation projetée en séance est également consultable et téléchargeable.

II. RAPPORT MORAL et D'ORIENTATIONS

Lecture faite par le Président du rapport moral (joint en annexe).

III. MODIFICATION DES STATUTS

A été modifié l'article 9 concernant la désignation de membres du CA issus du personnel salarié de l'association. Evolution jointe en annexe.

QUESTIONS ET VOTES :

- Rapport d'activité, voté POUR à l'unanimité
- Rapport financier, voté POUR à l'unanimité
- Rapport moral, voté POUR à l'unanimité
- Modification des Statuts, votées POUR à l'unanimité

IV. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Membres du CA à renouveler et candidats :

- Nicole ANSART
- Lucien MENSAH
- Bernard ANSART
- Patrick GAUTIER
- Sylvie DAHOU FIAT

- Membres du CA reconduits:

- Véronique BARANGER

- Membres salariés

- 2 postes à pourvoir

- L'AG valide à l'unanimité la composition du nouveau CA.

V. CLOTURE DE L'AG :

Bernard ANSART clôture l'AG en remerciant les participants et propose de partager un moment de convivialité préparé par l'équipe de « Plaisir Vestiaire ».

VI. Election du nouveau Bureau (Vote au CA du 4/04/2023)

CANDIDATS AU NOUVEAU BUREAU 2023

Bernard ANSART

Nicole ANSART

Patrick GAUTIER

Véronique BARANGER

Sylvie DAHOU FIAT

Le président présente et propose l'organisation du nouveau Bureau qui intègre un nouveau partage des responsabilités, notamment administratives.

Bernard ANSART Président

Patrick GAUTIER Vice-Président

& « Référent Antenne de Camille Claudel »

Sylvie DAHOU FIAT Vice-Présidente

Secrétaire générale

(questions RH, Conditions de travail et bureautique)

Nicole ANSART Trésorière /Suivi des ventes et statistiques

Véronique BARANGER « Référente Antenne du Valibout »

Le bureau est élu à l'unanimité

Autre membre bénévole du CA

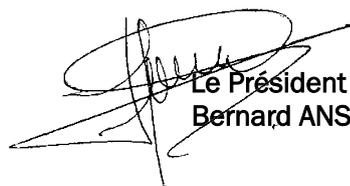
Lucien MENSAH

Attribution des deux sièges pour les salariées (deux candidatures exprimées):

Sylvie LEROI

Chantal GAUTIER

Candidates élues à l'unanimité


Le Président
Bernard ANSART

Annexes ci-après:

Rapport moral

Modification des statuts (article 9)

Feuilles d'émargement (Consultable à l'association)

Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2023.

Rapport moral et d'orientations 2023

Notre association Plaisir Vestiaire est entrée dans sa 23^{ème} année et il est important de le rappeler. Car, que de chemin parcouru durant toute ces années, pour apporter un service sans cesse amélioré et une bienveillance tant appréciée et reconnue par les bénéficiaires des 270 familles qui nous ont sollicitées en 2022 avec près de 2000 visites !

Ce résultat nous le devons à l'engagement de toute une équipe de bénévoles et de salariées organisée pour un fonctionnement de nos deux antennes 5 jours sur 7, voire plus à certaines occasions, comme les braderies ou les animations pour les enfants.

Une équipe qui se distingue par son courage et sa motivation dans des conditions matérielles souvent difficiles, d'espace insuffisant, qui demeurent hélas sans solution, et qui pourraient se durcir. Nous devons être attentifs à ce sujet, car l'envie générale, l'envie individuelle de toujours faire mieux, de toujours faire plus pourrait nous conduire à des conséquences dommageables. **A cet effet je remercie Sylvie Dahou-Fiat** pour son action avec les référents d'antenne (Véronique Baranger et Patrick Gautier) concernant la cohésion entre les deux antennes, mais également pour leur vigilance sur les conditions de travail.

Les deux années de Covid sont bien derrière nous, mais tout n'est pas revenu comme avant, avec un renouvellement important des bénévoles, les plus anciens nous ont quittés et le nombre d'adhérents qui nous apportaient un soutien financier a été divisé par deux. A contrario les donateurs de vêtements, d'articles et de matériel sont toujours aussi nombreux, témoignant ainsi de la reconnaissance de notre action, mais avec à la clef un important travail de tri pour les vêtements et de montage/démontage d'articles et de mobiliers de puériculture. Ne pas proposer d'articles défilants est un devoir qui prend du temps de vérification, **Patrick Gautier peut en être remercié.**

A notre action strictement Vestiaire, le souhait d'apporter un lien social intergénérationnel demeure une de nos préoccupations. D'un côté l'antenne Claudel nous permet actuellement d'y œuvrer, avec la Couture, la Coccinelle avec les enfants, et l'ouverture de La Pause-Café qui est une nouvelle composante qui renforce cet objectif de lien. D'un autre côté nos activités extérieures ont repris, avec nos lotos, notre participation aux événements du Quartier du Valibout. Autant d'activités qui requièrent beaucoup de temps de préparation et une large mobilisation des membres de l'équipe, avec des salariés qui donnent également de leur temps bénévolement. **C'est important à souligner et nous les en remercions.** Des salariés auxquels nous sommes très attentifs, dans une relation gagnant/gagnant en témoigne le versement pour la énième année de la prime de partage de la valeur aux conditions fiscales encore intéressantes cette année. Proposer aux salariés de pouvoir être membre du CA entrainé dans ce schéma.

In fine vous l'avez constaté, notre gestion est saine, notre budget prévisionnel 2023 est équilibré, et notre fonds de roulement nous permet de faire face momentanément à des variations toujours possibles concernant les contrats aidés.

Pour 2023, dans un contexte économique tendu pour beaucoup de familles, avec une forte inflation, le service et la bienveillance que nous pourrons encore leur apporter seront sans nul doute bienvenus, que ce soit dans nos boutiques, à l'occasion de nos braderies, de nos lotos ou des rencontres proposées.

A l'adresse de nos bénévoles et de nos adhérents, comme cela a été mentionné, nous envisageons en fin d'année d'organiser un moment festif de partage pour célébrer plus de vingt ans d'action sociale et solidaire.

Plaisir Vestiaire ce n'est pas simplement 24 bénévoles et 3 salariées, c'est aussi :

- 34 adhérents donateurs qui contribuent au financement de notre action et nous témoignent de leur confiance.
- Des centaines de donateurs de vêtements et de matériels sans qui rien ne serait possible.
- Un partenaire commercial qui légitime notre action et abonde nos événements.
- Des collectivités et institutionnels qui subventionnent notre activité.

A vous tous et à tous nos soutiens, au nom de toute l'équipe et de tous nos bénéficiaires je vous exprime nos très vifs remerciements, et soyez certains que nous ferons tout pour conserver votre confiance.

Bernard ANSART

Président de Plaisir Vestiaire



Modification des statuts de l'Association Plaisir Vestiaire (AG du 31 mars 2023)

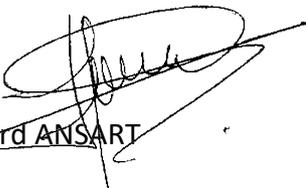
Texte avant modification :

Art. 9 — Conseil d'Administration L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, élu pour deux années renouvelables par moitié chaque année, par l'Assemblée Générale. Les membres de celui-ci sont rééligibles. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de : - Un Président - Si besoin est un ou plusieurs Vice-présidents - Un Secrétaire, et si besoin, un Secrétaire Adjoint - Un Trésorier, et si besoin, un Trésorier Adjoint. En cas de vacances, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin au moment où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Texte proposé et voté à l'unanimité

Art. 9 — Conseil d'Administration : L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, élu pour deux années renouvelables par moitié chaque année, par l'Assemblée Générale. Les membres de celui-ci sont rééligibles ; **ils sont composés de personnes bénévoles et de salariés volontaires dont le nombre n'excède pas le quart du total des membres du CA. Suivant le nombre de sièges à pourvoir pour les membres salariés et le nombre de candidatures exprimées, un arbitrage par tirage au sort attribuera les sièges disponibles. Les membres salariés n'ont pas une voix prépondérante, et ne peuvent ni faire partie du Bureau ni avoir une voix délibérative sur les dossiers concernant la gestion et les ressources humaines ; leur qualité de membre s'arrête en même temps que leur contrat prend fin.**

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres **bénévoles**, au scrutin secret, un bureau composé de : - Un Président - Si besoin est un ou plusieurs Vice-présidents - Un Secrétaire, et si besoin, un Secrétaire Adjoint - Un Trésorier, et si besoin, un Trésorier Adjoint. En cas de vacances, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin au moment où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.


Bernard ANSART
Président de Plaisir Vestiaire